

Nombre de présents : 55

Absent(s) : 1

Excusé(s) : 4

Point 5 Vote du Budget Primitif 2021.

Présents

M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, M. Daniel BERNARD, Mme Sybille BERTHET, M. Philippe BETTER, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Marc BOUCHE, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DURR, Mme Isabelle FUHRMANN, Mme Séverine GODDE, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, M. Frédéric HILBERT, Mme Nadia HOOG, Mme Fabienne HOUBRE, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Claude KLINGER-ZIND, M. François LENTZ, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Lucien MULLER, M. Barbaros MUTLU, M. Serge NICOLE, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, M. Christian REBERT, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Mme Véronique SPINDLER, Mme Lucette SPINHIRNY, M. Thierry STOEBNER, Mme Denise STOECKLE, Mme Marie-Laure STOFFEL, M. Eric STRAUMANN, M. Oussama TIKRADI, Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Danièle UTARD, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER, M. Olivier ZINCK, M. Benjamin HUIN.

Excusés

M. Christian DIETSCH, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER.

Absent

M. Olivier SCHERBERICH.

A donné procuration

M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Flavien ANCELY

POINT N° 5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport du Budget Primitif joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

ARRETE

Le Budget Général et les Budgets Annexes pour l'exercice 2021 en équilibre aux montants suivants :

BUDGET GENERAL			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	47 396 380,00 €	Opérations réelles	52 471 010,00 €
Opérations d'ordre	5 163 630,00 €	Opérations d'ordre	89 000,00 €
Total	52 560 010,00 €	Total	52 560 010,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	14 368 290,00 €	Opérations réelles	9 293 660,00 €
Opérations d'ordre	89 000,00 €	Opérations d'ordre	5 163 630,00 €
Total	14 457 290,00 €	Total	14 457 290,00 €
TOTAL	67 017 300,00 €	TOTAL	67 017 300,00 €

BUDGET ANNEXE EAU			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	8 165 090,00 €	Opérations réelles	11 331 640,00 €
Opérations d'ordre	3 367 550,00 €	Opérations d'ordre	201 000,00 €
Total	11 532 640,00 €	Total	11 532 640,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	4 684 200,00 €	Opérations réelles	1 517 650,00 €
Opérations d'ordre	201 000,00 €	Opérations d'ordre	3 367 550,00 €
Total	4 885 200,00 €	Total	4 885 200,00 €
TOTAL	16 417 840,00 €	TOTAL	16 417 840,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	6 468 930,00 €	Opérations réelles	9 607 030,00 €
Opérations d'ordre	3 333 100,00 €	Opérations d'ordre	195 000,00 €
Total	9 802 030,00 €	Total	9 802 030,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	5 928 000,00 €	Opérations réelles	2 789 900,00 €
Opérations d'ordre	195 000,00 €	Opérations d'ordre	3 333 100,00 €
Total	6 123 000,00 €	Total	6 123 000,00 €
TOTAL	15 925 030,00 €	TOTAL	15 925 030,00 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	11 182 500,00 €	Opérations réelles	12 337 000,00 €
Opérations d'ordre	1 211 500,00 €	Opérations d'ordre	57 000,00 €
Total	12 394 000,00 €	Total	12 394 000,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	2 504 500,00 €	Opérations réelles	1 350 000,00 €
Opérations d'ordre	57 000,00 €	Opérations d'ordre	1 211 500,00 €
Total	2 561 500,00 €	Total	2 561 500,00 €
TOTAL	14 955 500,00 €	TOTAL	14 955 500,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	9 398 310,00 €	Opérations réelles	10 454 110,00 €
Opérations d'ordre	1 079 800,00 €	Opérations d'ordre	24 000,00 €
Total	10 478 110,00 €	Total	10 478 110,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	1 923 250,00 €	Opérations réelles	867 450,00 €
Opérations d'ordre	24 000,00 €	Opérations d'ordre	1 079 800,00 €
Total	1 947 250,00 €	Total	1 947 250,00 €
TOTAL	12 425 360,00 €	TOTAL	12 425 360,00 €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	51 000,00 €	Opérations réelles	51 000,00 €
Opérations d'ordre	- €	Opérations d'ordre	- €
Total	51 000,00 €	Total	51 000,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	2 485 520,00 €	Opérations réelles	2 485 520,00 €
Opérations d'ordre	- €	Opérations d'ordre	- €
Total	2 485 520,00 €	Total	2 485 520,00 €
TOTAL	2 536 520,00 €	TOTAL	2 536 520,00 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES ERLIN			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	30,00 €	Opérations réelles	179 630,00 €
Opérations d'ordre	544 600,00 €	Opérations d'ordre	365 000,00 €
Total	544 630,00 €	Total	544 630,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	179 600,00 €	Opérations réelles	- €
Opérations d'ordre	365 000,00 €	Opérations d'ordre	544 600,00 €
Total	544 600,00 €	Total	544 600,00 €
TOTAL	1 089 230,00 €	TOTAL	1 089 230,00 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	1 840 830,00 €	Opérations réelles	2 996 780,00 €
Opérations d'ordre	1 649 950,00 €	Opérations d'ordre	494 000,00 €
Total	3 490 780,00 €	Total	3 490 780,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	1 155 950,00 €	Opérations réelles	- €
Opérations d'ordre	494 000,00 €	Opérations d'ordre	1 649 950,00 €
Total	1 649 950,00 €	Total	1 649 950,00 €
TOTAL	5 140 730,00 €	TOTAL	5 140 730,00 €
TOTAL CUMULE	135 507 510,00 €	TOTAL CUMULE	135 507 510,00 €

VOTE

Les crédits par chapitre.

APPROUVE

Le versement au compte 6748 de deux subventions d'équilibre du budget général aux budgets annexes suivants :

- ✓ Transports urbains pour **1 500 000 €** ;
- ✓ Pépinière d'entreprises pour **30 000 €**.

Le versement au compte 2041512 d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe Pépinière d'entreprises pour **1 703 520 €**.

Le versement au compte 62872 d'une contribution du budget général au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour **1 280 000 €**.

PRECISE

Que les montants définitifs de ces subventions d'équilibre seront ajustés en fonction des déficits constatés à la fin de l'exercice 2021.

Le Président

BUDGET PRIMITIF 2021

Rapport de présentation

Séance du Conseil Communautaire du 4 février 2021

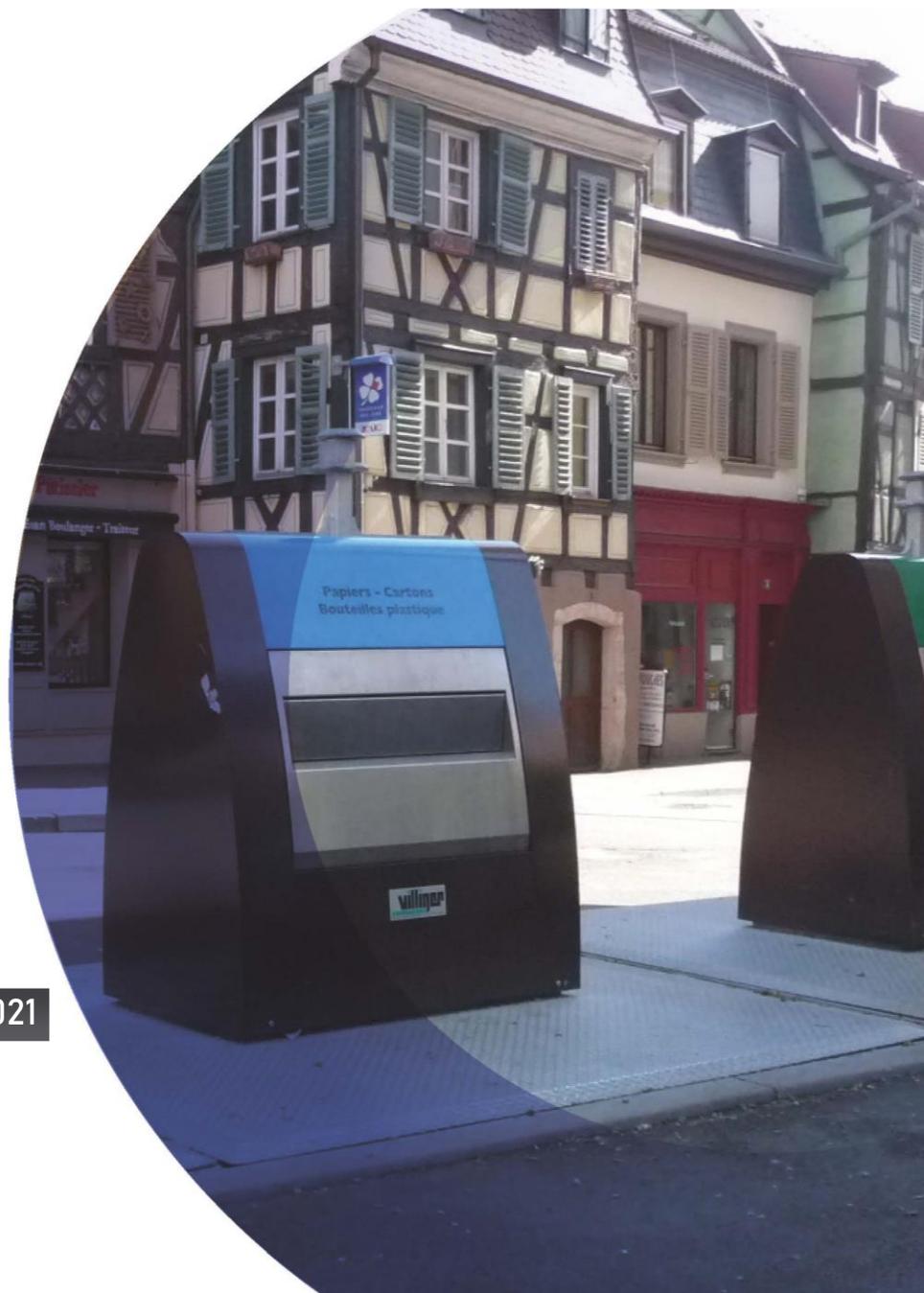


Table des matières

1.	Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier compliqué	5
1.1	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	5
1.2	Un léger recul des recettes de fonctionnement du fait notamment de la perte des recettes liées à la crise : 96,3 M€	6
1.2.1	Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION	7
1.2.2	Une fiscalité modérée et attractive	7
1.3	Un niveau d'épargne en baisse	13
1.4	Un niveau d'investissement soutenu	13
1.5	Des recettes d'investissement élevées assorties d'un recours à l'emprunt en hausse	16
2.	Les équilibres des budgets primitifs 2021 de COLMAR AGGLOMERATION	19
2.1	Le budget général	19
2.2	Le budget annexe de l'eau potable	23
2.3	Le budget annexe de l'assainissement	25
2.4	Le budget annexe de la gestion des déchets	27
2.5	Le budget annexe des transports urbains	28
2.6	Le budget annexe de la pépinière d'entreprises	29
3.	Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie	31
3.1	Un budget au service de l'attractivité du territoire	32
3.1.1	COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive	32
3.1.2	COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable	34
3.2	Un budget au service de l'environnement et du développement durable	35
3.3	Un budget communautaire au service des habitants	39
3.4	Un budget au service des communes membres	40

Introduction

Le budget primitif 2021 de COLMAR AGGLOMERATION s'inscrit dans un contexte macro-économique ébranlé par la crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 et qui constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire.

La Loi de Finances 2021 a conservé le niveau de dotations versées en 2020 aux collectivités territoriales sans grands bouleversements. A titre indicatif, Colmar Agglomération subira à nouveau une baisse de ses dotations en 2021 du fait notamment, de la réforme du calcul de la DGF mise en place dès 2019.

Concernant le dispositif de compensation des collectivités locales suite à l'exonération progressive de la Taxe d'Habitation (TH), conformément aux dispositions de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, le produit de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales ainsi que les compensations fiscales afférentes sont supprimés à partir de 2021. En compensation de la suppression de la TH, Colmar Agglomération percevra une fraction de TVA. Néanmoins, les résidences secondaires et les logements vacants demeurent taxés.

Aussi, l'article 29 de la Loi de Finances pour 2021 prévoit de réduire la valeur locative des établissements industriels. Cette modification aura pour conséquence une réduction de 50 % des cotisations d'impôts fonciers (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Cotisation Foncière des Entreprises). Néanmoins, les effets de cette mesure pour Colmar Agglomération seront neutralisés avec l'institution d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à compenser la perte de recettes.

En revanche, avec cette mesure, Colmar Agglomération perdra la moitié de son pouvoir de taux sur les locaux industriels de son territoire.

Malgré des pertes de recettes qui risquent d'être sensibles et un nouveau recul des dotations de l'Etat, Colmar Agglomération va continuer d'appliquer une politique fiscale modérée en 2021 et étudier tous les leviers pouvant être activés pour soutenir le secteur économique.

Dans ce contexte, le Budget Primitif 2021 présentera un caractère inédit et exceptionnel sans comparaison avec les années précédentes au cours desquelles la bonne santé de Colmar Agglomération lui permettait d'envisager l'avenir avec sérénité. Il se caractérise par :

- **Une pression fiscale stable avec un gel des taux en 2021 ;**
- **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :**
 - **+ 4,07 % pour l'ensemble des budgets, mais + 2,14 % hors impact du versement des nouvelles subventions d'équilibre pour les budgets annexes transports et pépinière d'entreprises ;**
- **Un service public de qualité ;**
- **Un niveau d'investissements en hausse (33,2 M€) contre 27,9 M€ en 2020 ;**
- **Des recettes fiscales économiques évaluées avec une extrême prudence.**

Budget Primitif pour 2021 - Equilibre consolidé

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	33 170 220,00 €	8 076 200,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	564 400,00 €	12 068 840,00 € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	566 000,00 €	10 683 000,00 € Amortissement
		3 472 580,00 € Autofinancement complémentaire
Total Investissement	34 300 620,00 €	34 300 620,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	82 662 210,00 €	96 251 790,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	10 683 000,00 €	566 000,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement complémentaire	3 472 580,00 €	
Total Fonctionnement	96 817 790,00 €	96 817 790,00 €
Total des deux sections	131 118 410,00 €	131 118 410,00 €

1. Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier compliqué

En cette période historiquement et exceptionnellement trouble et incertaine, les marges de manœuvre que Colmar Agglomération a su se constituer depuis sa création puis préserver restent indéniablement un atout pour faire face à la crise actuelle.

Ainsi, en poursuivant ses efforts de gestion constants et en utilisant différents leviers pour optimiser les dépenses et recettes toujours au travers des outils que sont l'optimisation fiscale, le contrôle de gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; le Budget Primitif 2021 de COLMAR AGGLOMERATION se caractérise par **un gel des taux, un endettement maîtrisé, et un niveau d'investissement en hausse (33,2 M€)**, dont un tiers sera consacré aux travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales.

Les principaux indicateurs du budget consolidé, regroupant le budget général mais également les budgets annexes eau, assainissement, déchets, transports et pépinière d'entreprises de l'agglomération, sont les suivants :

1.1 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

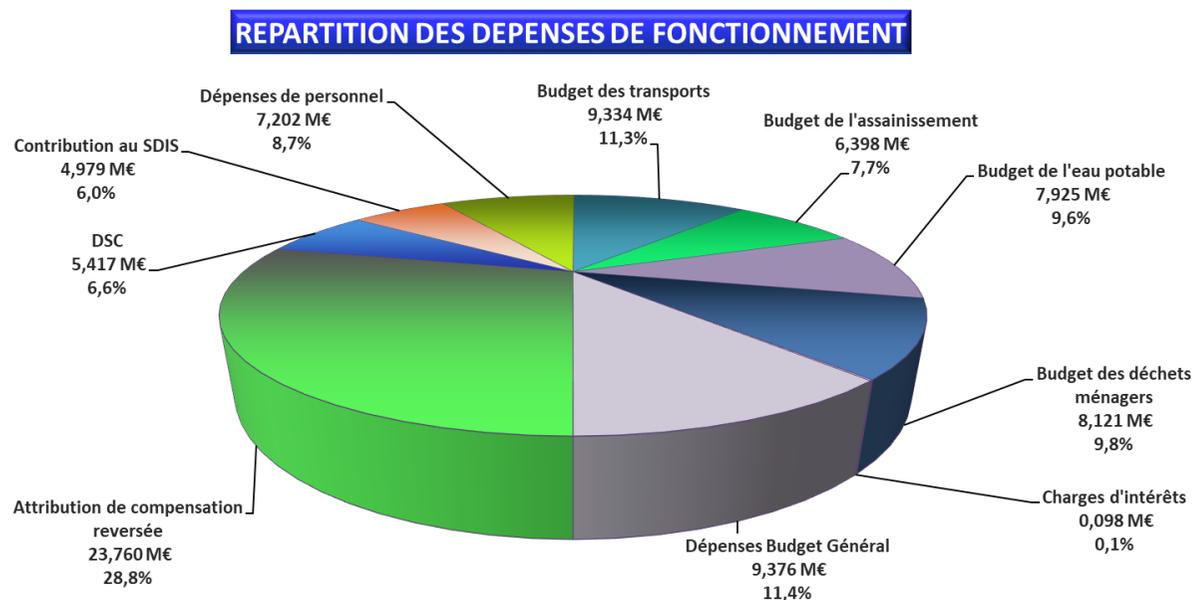
Les dépenses de fonctionnement consolidées des budgets de l'intercommunalité observent une hausse globale apparente de **4,07 %** entre 2020 et 2021, soit **+ 3 234 K€**. Il faut relativiser cette augmentation car elle comprend l'inscription de nouvelles subventions d'équilibre à destination des budgets annexes pépinière d'entreprises (**30 K€**) et transports urbains (**1 500 K€**) afin de compenser les pertes de recettes tarifaires et fiscales sachant que les montants définitifs seront ajustés en fonction des déficits constatés à la fin de l'exercice 2021.

Si l'on déduit ces deux dépenses, l'évolution est plus mesurée (+ 2,14 %).

L'évolution des dépenses de fonctionnement par budget, de BP 2020 à BP 2021, est la suivante :

- **+ 2 921 K€** pour le budget général, soit **+ 6,57 %** ;
- **- 32 K€** pour le budget eau, soit **- 0,39 %** ;
- **+ 95 K€** pour le budget assainissement, soit **+ 1,48 %** ;
- **+ 214 K€** pour le budget déchets, soit **+ 1,95 %** ;
- **- 14 K€** pour le budget transports urbains, soit **- 0,15 %** ;
- Inscription de **51 K€** pour le budget pépinière d'entreprises¹.

¹ Budget annexe nouvellement créé (Délibération du 17/12/2020 portant création d'un budget annexe dédié à la pépinière d'entreprises).



1.2 Un léger recul des recettes de fonctionnement du fait notamment de la perte des recettes liées à la crise : 96,3 M€

Sur l'ensemble des budgets, les recettes de fonctionnement diminuent de **345 K€**, soit une baisse de **- 0,36 %** par rapport au Budget Primitif 2020. Au même titre que les dépenses, **si l'on déduit les nouvelles subventions d'équilibre, la baisse est plus importante (- 1,94 %)**.

L'évolution des recettes de fonctionnement par budget, de BP 2020 à BP 2021, est la suivante :

- **- 371 K€** pour le budget général, soit **- 0,70 %** ;
- **- 217 K€** pour le budget eau, soit **- 1,88 %** ;
- **+ 23 K€** pour le budget assainissement, soit **+ 0,24 %** ;
- **+ 187 K€** pour le budget de la gestion des déchets, soit **+ 1,54 %** ;
- **- 18 K€** pour le budget transports urbains, soit **- 0,17 %** ;
- Inscription de **51 K€** pour le budget pépinière d'entreprises.

1.2.1 Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 <i>selon fiche de notification</i>	BP 2021	Variation 2021/2020	
										différence en €	en %
DGF compensation CPS	9 076 542 €	8 977 958 €	8 782 018 €	8 788 263 €	8 544 060 €	8 365 645 €	8 173 561 €	8 024 123 €	7 874 900 €	- 149 223 €	-1,86%
DGF intercommunalité	4 392 401 €	3 963 718 €	3 360 310 €	2 771 216 €	2 910 104 €	2 757 575 €	2 624 871 €	2 481 453 €	2 357 380 €	- 124 073 €	-5,00%
DCRTP	455 335 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	410 885 €	403 744 €	403 700 €	- 44 €	-0,01%
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	91 612 €	78 906 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	14 100 448 €	13 504 820 €	12 658 419 €	12 062 864 €	11 878 643 €	11 547 699 €	11 209 317 €	10 909 320 €	10 635 980 €	- 273 340 €	-2,51%

Concernant les dotations de l'Etat, celles-ci poursuivent leur réduction amorcée en 2014, **et diminueront de 273 K€ par rapport aux montants perçus en 2020 par Colmar Agglomération**. En effet, les concours alloués par l'Etat subiront une nouvelle diminution en 2021 compte tenu de l'écrêtement automatique de la dotation de compensation (Part Salaires) à hauteur de **1,86 %** par la Loi de Finances, soit **- 149 K€**.

La dotation d'intercommunalité devrait également diminuer de **124 K€**.

Au total, les pertes cumulées des dotations de l'Etat sur la période de 2013 à 2021 seront de l'ordre de 3,5 M€.

1.2.2 Une fiscalité modérée et attractive

A ce stade, il est difficile et périlleux d'évaluer précisément les pertes liées aux impôts économiques d'autant plus que ces dernières seront étalées dans le temps, très probablement jusqu'en 2022, en raison du mode de calcul spécifique de ces impôts. De plus, la volumétrie des défaillances d'entreprises ne sera connue qu'au premier semestre 2021, ce qui nous permettra d'avoir une visibilité plus précise.

Conformément à ce qui avait été présenté lors des orientations budgétaires, **les prévisions ont été établies de manière extrêmement prudente**. De ce fait, un ajustement des inscriptions budgétaires pourra être opéré lors du Budget Supplémentaire 2021.

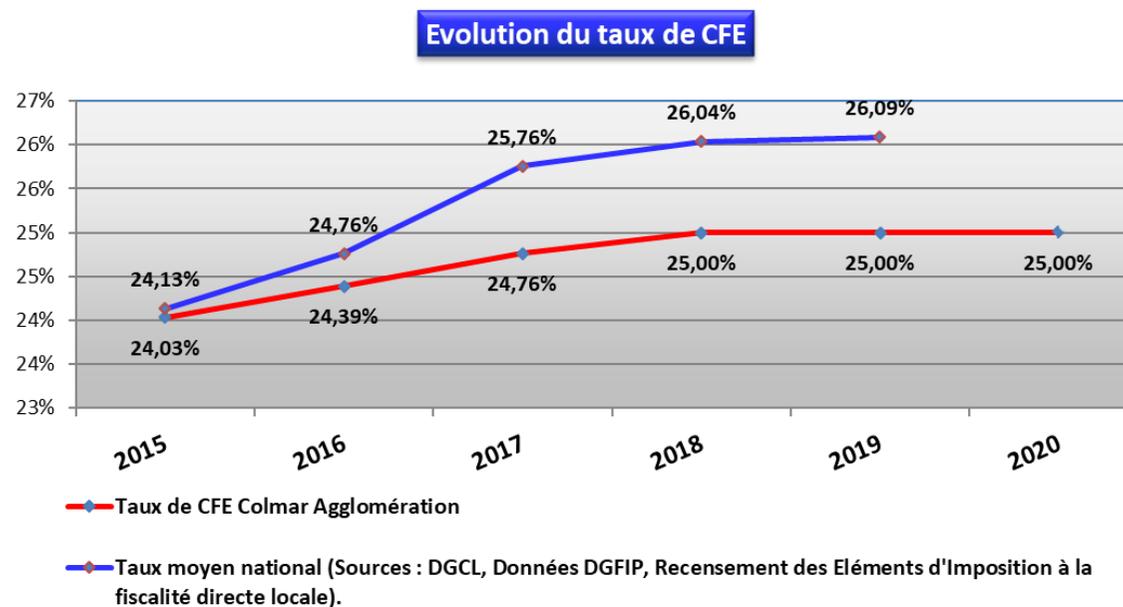
Néanmoins, Colmar Agglomération maintiendra une politique fiscale modérée en 2021 **en gelant tous les taux de fiscalité locale tout en étudiant tous les leviers pouvant être activés pour soutenir le secteur économique**.

Ainsi, que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, COLMAR AGGLOMERATION applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France.

L'ensemble des taux ayant servi de base de calcul pour le présent document et qui seront proposés au vote de l'assemblée délibérante dans le cadre du Budget Primitif 2021 sont les suivants :

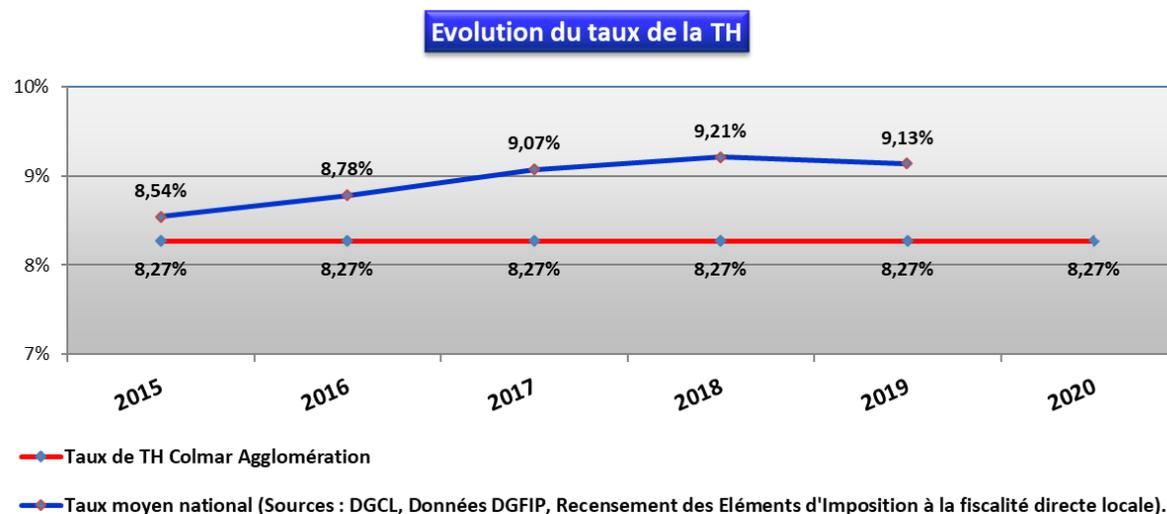
- **la cotisation foncière des entreprises (CFE) : il est proposé de maintenir le taux de CFE 2020 en 2021 à 25 %.** Il convient par ailleurs de souligner que le taux moyen des communautés d'agglomération se situait à **26,09 %²** en 2019.
 - ✓ *Estimation de la recette perçue en 2021 : baisse de 2 % par rapport au produit 2020, soit - 0,283 M€.*

Ce produit est très difficile à estimer à ce stade notamment du fait d'une méconnaissance des défaillances d'entreprises. Néanmoins, en cumulant l'absence d'exonérations et la dynamique des bases, il est possible que la combinaison de ces deux facteurs ne compensera pas la dynamique tendancielle.



² Taux CFE moyen national 2019 : 26,09 % (Sources : DGCL, Données DGFIP, Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale).

- **une augmentation à la marge de la taxe GEMAPI** : suite au transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018, le montant des dépenses à la charge de COLMAR AGGLOMERATION augmentera pour se porter à **229 K€**. Ce montant doit être couvert à l'euro près par une taxe additionnelle qui s'applique aussi bien aux ménages qu'aux entreprises ;
- **maintien du taux de la Taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 %**, soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle ;



- **le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 0,70 % instaurée en 2017**, alors que le taux moyen national des communautés d'agglomération est de **3,22 %**³ ;
- **maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,21 %** tel que transféré à COLMAR AGGLOMERATION depuis 2011 ;

³ Taux TFB moyen national 2019 : 3,22 % (Sources : DGCL, Données DGFIP, Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale).

- **pas d'augmentation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) depuis 2015.**
 - ✓ Estimation de la recette perçue en 2021 : hausse de **2 %**, soit **+ 0,041 M€**.
Taxe due par les établissements commerciaux dont la surface de vente est supérieure à 400 m² comme les grandes surfaces. Ces commerces ont été moins affectés par la moindre consommation des ménages.
- **maintien du taux de versement mobilité à 0,65 %, alors que le taux moyen national en 2020 était de 1,00 %⁴.** Par rapport au taux moyen, l'économie des entreprises locales est de **4,021 M€**.
 - ✓ Estimation de la recette perçue en 2021 : baisse de **15 %** par rapport au BP 2020 soit **- 1,1 M€**.
- **maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 7,30 %, après avoir été réduit en 2017 de 0,65 point.** Pour comparaison, le taux moyen national de TEOM était de **9,55 %⁵** en 2019 pour les groupements à fiscalité propre (source DGCL).

⁴ Taux VT moyen national 2020 : 1,00 % (Source : URSSAF).

⁵ Taux TEOM moyen national 2019 : 9,55 % (Sources : DGCL, Données DGFIP, Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale).

Recettes fiscales (hors compensations)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Produits 2020 attendus	BP 2021	Variation 2021/2020 en %
TAXE D'HABITATION (TH) sur les résidences secondaires	10 756 206 €	10 980 022 €	11 324 800 €	11 545 830 €	391 000 €	-96,61%
TH années antérieures	35 970 €	19 117 €	21 463 €	19 223 €		-100,00%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)	988 936 €	996 703 €	1 030 938 €	1 046 703 €	1 062 400 €	1,50%
TFPB années antérieures		6 669 €	1 020 €			
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)	48 741 €	48 954 €	49 932 €	50 830 €	50 830 €	0,00%
TAXE ADDITIONNELLE FONCIER NON BATI	144 467 €	137 313 €	139 910 €	148 555 €	148 000 €	-0,37%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	13 019 078 €	13 319 500 €	13 516 404 €	14 136 250 €	13 853 500 €	-2,00%
CFE années antérieures	61 754 €	120 975 €	134 315 €			
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)	7 807 000 €	7 932 963 €	9 003 873 €	9 449 436 €	8 450 000 €	-10,58%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU (IFER)	814 474 €	788 909 €	802 224 €	810 248 €	821 500 €	1,39%
IFER années antérieures	910 €		3 686 €			
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)	1 979 108 €	2 045 594 €	2 045 518 €	2 059 260 €	2 100 400 €	2,00%
TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)		186 161 €	187 375 €	191 931 €	229 000 €	19,31%
GEMAPI années antérieures			398 €			
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	9 296 226 €	9 551 221 €	9 867 597 €	10 020 035 €	10 170 300 €	1,50%
VERSEMENT MOBILITE	7 276 721 €	7 142 788 €	7 605 564 €	6 400 000 €	6 200 000 €	-3,13%
FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)	529 924 €	529 355 €	529 760 €	529 760 €	529 760 €	0,00%
TOTAL Recettes fiscales (hors compensations)	52 759 514 €	53 806 243 €	56 264 777 €	56 408 061 €	44 006 690 €	-21,99%

Conformément aux dispositions des Lois de Finances 2020 et 2021, les produits de Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) feront l'objet de compensations en provenance de l'Etat, à savoir :

- **TH (Article 16 LF pour 2020) : suppression du produit de TH sur les résidences principales + suppression des allocations compensatrices afférentes.** En compensation, Colmar Agglomération percevra une fraction de TVA⁶ mais continuera de percevoir le produit de TH⁷ appliqué aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- **TFPB et CFE (Article 29 LF pour 2021) : modification de la manière d'évaluer la valeur locative⁸ des établissements industriels** ayant pour conséquence une réduction de 50 % des cotisations de TFPB et CFE. Néanmoins, l'impact budgétaire sur les recettes de Colmar Agglomération sera neutre car l'Etat compensera la perte à travers un prélèvement sur ses recettes⁹. En revanche, avec cette mesure, Colmar Agglomération perdra la moitié de son pouvoir de taux sur les locaux industriels de son territoire.

Ainsi, l'ensemble des compensations versées par l'Etat sont détaillées ci-dessous :

Allocations compensatrices et autres compensations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Produits 2020 attendus	BP 2021	Variation 2021/2020 en %
Allocations compensatrices TH - FB - FNB	548 145 €	585 391 €	627 662 €	677 251 €	3 600 €	7,95%
Allocations compensatrices TH sur les résidences principales (fraction de TVA)					11 869 000 €	
Allocations compensatrices CET	3 367 €	8 744 €	9 713 €	8 320 €		164,13%
Allocations compensatrices Industriels TFPB (LF 2021)					70 000 €	
Allocations compensatrices Industriels TFPB (LF 2021)					2 062 900 €	
CFE compensation CA < 5 000 €			192 948 €	207 215 €	210 030 €	5,45%
DCRTP	424 479 €	424 479 €	410 885 €	403 744 €	403 700 €	1,51%
DUCSTP	24 558 €					
TOTAL Compensations	1 000 549 €	1 018 614 €	1 241 208 €	1 296 530 €	14 619 230 €	5,86%

⁶ Nature comptable : 7382 « Fraction de TVA ».

⁷ Nature comptable : 73111 « Impôts directs locaux ».

⁸ Valeur locative cadastrale : constitue la base d'imposition servant au calcul de la TFPB après application du taux voté par Colmar Agglomération. Correspond au loyer théorique annuel que le bien serait susceptible de produire dans des conditions normales.

⁹ Natures comptables : 74834 « État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières » et « 74833 « État - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) ».

1.3 Un niveau d'épargne en baisse

L'épargne brute de COLMAR AGGLOMERATION s'élèvera à **13,590 M€** en 2021 tous budgets confondus, en diminution de **3,578 M€** par rapport à 2020. Cette baisse est la conséquence directe de la perte de recettes liée à la crise sanitaire. Néanmoins, l'autofinancement se maintient à un niveau élevé.

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	2021/2020
Dépenses de fonctionnement	75 241 700 €	74 661 800 €	76 618 670 €	79 428 632 €	82 662 210 €	4,07%
Dépenses d'équipements	20 251 000 €	19 260 900 €	22 447 330 €	27 910 070 €	33 170 220 €	18,85%
Remboursement du capital	1 810 000 €	1 898 400 €	1 908 650 €	572 400 €	564 400 €	-1,40%
TOTAL	97 302 700 €	95 821 100 €	100 974 650 €	107 911 102 €	116 396 830 €	7,86%
Recettes de fonctionnement	89 151 900 €	90 290 600 €	93 932 340 €	96 596 530 €	96 251 790 €	-0,36%
Reprise Anticipée du résultat N-1	1 680 100 €	2 941 300 €	1 583 400 €	358 680 €	- €	-100,00%
Recettes d'investissement	2 712 000 €	1 619 700 €	2 930 990 €	5 020 680 €	8 076 200 €	60,86%
Emprunt proposé	3 758 700 €	969 500 €	2 527 920 €	5 935 212 €	12 068 840 €	103,34%
TOTAL	97 302 700 €	95 821 100 €	100 974 650 €	107 911 102 €	116 396 830 €	7,86%
Epargne Brute consolidée	13 910 200 €	15 628 800 €	17 313 670 €	17 167 898 €	13 589 580 €	-20,84%
Epargne Nette consolidée	12 100 200 €	13 730 400 €	15 405 020 €	16 595 498 €	13 025 180 €	-21,51%

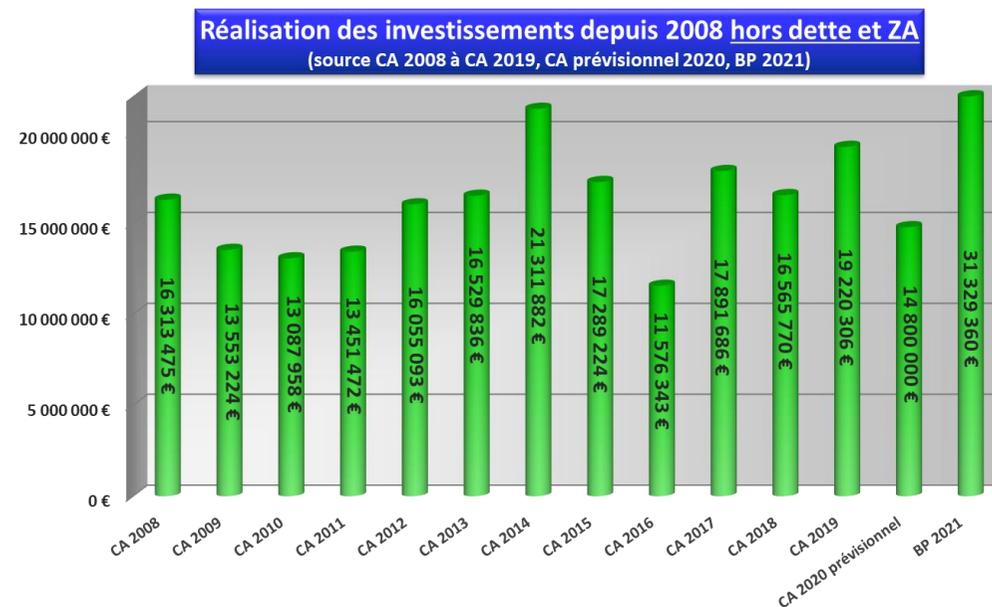
Déduction faite du faible remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de COLMAR AGGLOMERATION sera de **13,025 M€** en 2021 (**- 21,51 %**), montant qui permet néanmoins d'autofinancer une part substantielle du programme d'investissements.

Malgré ce déclin, le niveau de l'autofinancement se situe dans la moyenne des dix derniers budgets primitifs qui s'élève à **13,115 M€**.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, l'épargne nette représente 13,53 % des recettes.

1.4 Un niveau d'investissement soutenu

Le programme d'investissements prévu s'élève à **33,170 M€** pour 2021, dont **31,329 M€** pour le budget général et les cinq budgets annexes (cf. graphe ci-dessous), et **1,841 M€** pour les ZA. Ce niveau d'investissement est l'un des plus importants programmes réalisés depuis la création de COLMAR AGGLOMERATION.



Le programme d'investissements 2021 se répartit de la manière suivante dans les différents budgets :

DEPENSES D'EQUIPEMENTS (hors dette)							
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% variation	% / total
BUDGET PRINCIPAL	8 556 800 €	7 889 600 €	11 090 830 €	14 141 350 €	14 191 890 €	0,36%	42,79%
EAU	2 865 500 €	3 125 300 €	3 208 000 €	3 203 420 €	4 536 200 €	41,60%	13,68%
ASSAINISSEMENT	3 728 500 €	2 405 000 €	2 825 000 €	4 918 000 €	5 688 000 €	15,66%	17,15%
GESTION DES DECHETS	1 692 000 €	4 377 000 €	3 050 000 €	1 724 300 €	2 504 500 €	45,25%	7,55%
TRANSPORTS	2 981 000 €	1 030 800 €	1 045 500 €	2 303 000 €	1 923 250 €	-16,49%	5,80%
PEPINIERE D'ENTREPRISES					2 485 520 €		7,49%
ZONES D'ACTIVITES	427 200 €	433 200 €	1 228 000 €	1 620 000 €	1 840 860 €	13,63%	5,55%
TOTAL	20 251 000 €	19 260 900 €	22 447 330 €	27 910 070 €	33 170 220 €	18,85%	100,00%

Ces investissements viendront s'ajouter aux **245 millions d'€** déjà réalisés par COLMAR AGGLOMERATION durant ses 17 années d'existence.

Le programme d'investissements 2021 comprend notamment :

	M€
Programme de travaux sur les réseaux d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales (dont 4,897 M€ au titre des programmes 2021)	11,142
Réalisation de la pépinière d'entreprises	2,486
Acquisition de réserves foncières	2,100
Aménagement d'une aire de grand passage	1,701
Fonds de concours versés aux communes	1,600
Acquisition de 4 bus au gaz	1,120
Travaux de mise aux normes des réseaux à Horbourg-Wihr	1,000
Études, travaux et acquisitions de conteneurs enterrés	0,810
Participation à la réhabilitation des ateliers municipaux de la Ville de Colmar, lesquels sont utilisés par les agents de la gestion des déchets	0,552
Acquisition d'une benne à ordures ménagères électrique	0,550
Différentes aides aux particuliers dans le cadre du PLH	0,476
Aménagement de la déchetterie de Muntzenheim	0,400
Travaux de réfection de la voirie dans les zones d'activités	0,352
Différentes aides aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie	0,350
Travaux et acquisition des terrains pour la construction d'un établissement pénitentiaire de type Structure d'Accompagnement à la Sortie	0,220
Réalisation de pistes cyclables	0,220
Référentiel topographique	0,211
Création et adaptation des arrêts de bus dans le cadre de la refonte du réseau TRACE	0,200

 *Dont investissements liés à l'environnement et aux mobilités propres*

Concernant les budgets des Zones d'Activités, le budget 2021 prévoit **1,841 M€** au titre de l'aménagement de terrains dont notamment **1,012 M€** pour l'aménagement des anciennes friches de Turckheim et **0,550 M€** pour Horbourg-Wihr.

1.5 Des recettes d'investissement élevées assorties d'un recours à l'emprunt en hausse

COLMAR AGGLOMERATION finance près de 64 % des besoins de son budget d'investissement, par des fonds propres grâce :

- à sa bonne épargne nette (**13,025 M€**), soit **39 %** de ses besoins de financement ;
- au remboursement de la TVA (**0,930 M€**) ;
- aux subventions obtenues des partenaires financeurs (**5,305 M€**).

Les budgets des Zones d'Activités s'équilibrent par le produit des ventes de terrains en zones d'activités (**1,841 M€**).

Ainsi, le déclin de l'autofinancement et le maintien du programme d'équipement à un niveau élevé entraînent une hausse de l'enveloppe allouée aux emprunts à hauteur de **12,069 M€ (5,9 M€ au BP 2020)** représentant un peu plus de **36 %** de ses besoins de financement.

Les emprunts sont inscrits sur le budget général ainsi que sur les budgets annexes eau, assainissement, gestion des déchets et transports. Le budget annexe pépinière d'entreprises est équilibré à l'aide de subventions d'équilibre en provenance du budget général.

Ces crédits d'emprunt font figure de prévision pour l'équilibre budgétaire. Le montant à contractualiser sera fonction des éléments suivants :

- L'incertitude liée aux recettes selon l'évolution du contexte sanitaire ;
- Le taux de réalisation des investissements ;
- La reprise des résultats de l'exercice 2020 lors du Budget Supplémentaire 2021.

De ce fait, le volume d'emprunts sera **forcément inférieur à la prévision budgétaire**.

La répartition de ces emprunts d'équilibre inscrits au BP 2021 est la suivante :

Emprunts inscrits	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Budget Principal	1 778 900 €	673 900 €	2 527 920 €	2 742 322 €	6 153 840 €
Budget Eau	237 000 €	195 600 €			1 517 650 €
Budget Assainissement	857 900 €			1 956 400 €	2 529 900 €
Budget Gestion des déchets					1 000 000 €
Budget Transports	884 900 €	100 000 €		1 236 490 €	867 450 €
Budget Pépinière d'entreprises					
Total général	3 758 700 €	969 500 €	2 527 920 €	5 935 212 €	12 068 840 €

Grâce à sa très bonne capacité d'autofinancement qui n'a cessé de progresser, l'endettement de Colmar Agglomération reste extrêmement faible tout comme sa **capacité de désendettement¹⁰ qui s'élevait à 2,8 mois au 31/12/2020. Même si l'intégralité des emprunts inscrits au BP 2021 était réalisée, la CAPDES atteindrait 1,13 année.**

Il est rappelé qu'au niveau national la capacité de désendettement moyenne des communautés d'agglomération était de **4,1 années** fin 2019 (Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles). Il y a lieu de noter que la charge d'emprunt repose essentiellement sur les budgets annexes, couverts par des redevances.

Ainsi, l'encours prévisionnel au 31/12/2021, hors nouveaux emprunts inscrits au BP 2021, serait de **3,556 M€** se répartissant comme suit :

	Encours au 31/12/2021
Budget Général	1 316 032 €
Budget Eau	500 490 €
Budget Assainissement	1 739 663 €
	3 556 185 €

Pour mémoire, l'encours de la dette est composé à **68 %** d'emprunts récupérés lors des transferts de compétences ou de l'intégration de nouvelles communes ; le taux moyen de ces derniers s'élève à **2,77 %**.

¹⁰ La capacité de désendettement (CAPDES) mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute (hors cessions d'immobilisations et reprises sur provisions).

Le taux moyen pondéré global est faible. Il est de **1,98 %** pour un taux moyen national de **2,07 %** pour les villes et EPCI de plus de 100 000 habitants (source : Observatoire Finance Active 2020).

	Encours au 31/12/2021	Répartition	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de prêts
Emprunts issus des transferts de compétences ou de l'intégration de nouvelles communes	2 413 471 €	67,87%	2,77%	8 ans et 8 mois	10
Emprunts contractés hors transferts de compétences et intégration de nouvelles communes	1 142 714 €	32,13%	0,33%	13 ans et 3 mois	3
	3 556 185 €	100,00%	1,98%	10 ans et 2 mois	13

2. Les équilibres des budgets primitifs 2021 de COLMAR AGGLOMERATION

2.1 Le budget général

BP pour 2021 - Budget Général

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	14 191 890,00 €		3 139 820,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	176 400,00 €		6 153 840,00 € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	89 000,00 €		5 100 000,00 € Amortissement
			63 630,00 € Autofinancement
Total Investissement	14 457 290,00 €		14 457 290,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	47 396 380,00 €		52 471 010,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	5 100 000,00 €		89 000,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	63 630,00 €		
Total Fonctionnement	52 560 010,00 €		52 560 010,00 €
Total des deux sections	67 017 300,00 €		67 017 300,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 du budget général s'établissent à **47 396 K€** contre **44 476 K€** en 2020, soit une hausse de **6,57 % (+ 2 920 K€)**.

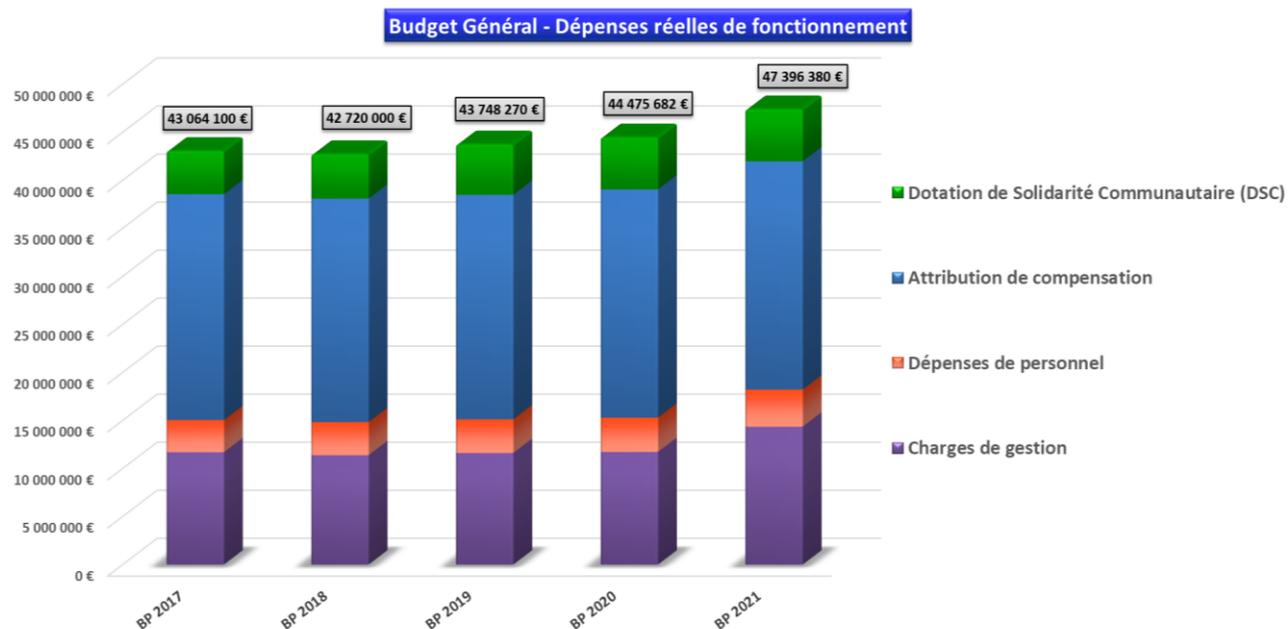
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - Budget Général							
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% variation	% / total
011 charges à caractère général	3 843 730 €	3 456 210 €	3 556 030 €	3 847 942 €	4 513 470 €	17,30%	9,52%
012 charges de personnel	3 349 320 €	3 443 720 €	3 506 940 €	3 567 360 €	3 862 240 €	8,27%	8,15%
014 atténuations de produits	28 168 000 €	28 123 000 €	28 808 300 €	29 346 460 €	29 430 720 €	0,29%	62,09%
65 autres charges de gestion courante	7 485 400 €	7 534 870 €	7 771 800 €	7 665 920 €	8 017 750 €	4,59%	16,92%
66 charges financières	184 150 €	120 000 €	62 200 €	3 000 €	2 000 €	-33,33%	0,00%
67 charges exceptionnelles (subvention)	33 500 €	42 200 €	43 000 €	45 000 €	1 570 200 €	3389,33%	3,31%
TOTAL	43 064 100 €	42 720 000 €	43 748 270 €	44 475 682 €	47 396 380 €	6,57%	100,00%

Cette évolution provient notamment de :

- la hausse des charges à caractère général (+ 666 K€) résultant majoritairement de l'enveloppe prévisionnelle (500 K€) relative aux frais de location, gardiennage et nettoyage du Parc des Expositions dans le cadre du centre de vaccination et + 155 K€ dans le cadre des études (actions « Cœur de Ville ») ;
- la hausse des charges de personnel (+ 295 K€) justifiée par les recrutements d'un Directeur Général Adjoint des Ressources, d'un chargé de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'un 9ème instructeur au service application du droit des sols et de deux postes à la Direction de l'Attractivité Economique de la Mobilité ;
- la hausse des atténuations de produits (+ 84 K€) correspondant à l'ajustement à la hausse de la contribution au FPIC par rapport au budget primitif 2020. L'enveloppe relative aux attributions de compensations (23 760 K€) et à la dotation de solidarité communautaire (5 417 K€) qui seront versées aux communes en 2021 a été reconduite pour des montants équivalents au BP 2020. En effet, une réunion de la CLECT sera organisée courant 2021 afin de déterminer le montant de l'Attribution de Compensation pour 2021 et une réflexion sera menée sur le niveau de l'enveloppe budgétaire de la DSC en fonction des critères de répartition retenus ;
- la hausse des charges exceptionnelles (+ 1 525 K€) liée essentiellement à l'inscription des subventions d'équilibre à destination des budgets annexes pépinière d'entreprises et transports urbains ;
- la hausse des autres charges de gestion courante (+ 352 K€) correspondant notamment à l'augmentation de la contribution au SDIS (+ 3,56 %) par rapport au budget 2020, du fait notamment de la revalorisation de la prime de feu pour les pompiers professionnels passant de 19 % à 25 % (décision du Ministère de l'Intérieur de juillet 2020).

A l'instar des budgets primitifs précédents, plus de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des reversements de fiscalité aux communes membres.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :



A travers ce graphique, on peut constater la hausse des charges de gestion compte tenu des éléments détaillés précédemment (+ 22 %).

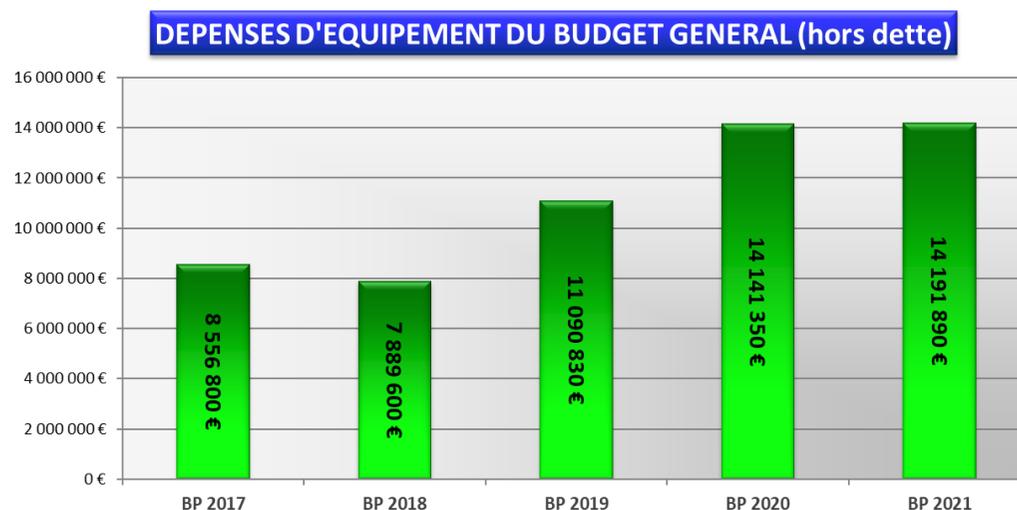
Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2021 s'élèvent à **52 471 K€** en 2021 contre **52 842 K€** en 2020, en recul de **371 K€** compte tenu notamment de la baisse de la DGF de **283 K€**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - Budget Général							
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% variation	% / total
70 produits d'exploitation	1 160 800 €	1 175 350 €	1 342 440 €	1 392 550 €	1 463 000 €	5,06%	2,79%
73 impôts et taxes	36 280 800 €	36 959 500 €	38 549 800 €	39 270 090 €	37 527 490 €	-4,44%	71,52%
74 dotations et subventions	12 134 000 €	12 502 700 €	12 391 300 €	11 927 330 €	13 247 410 €	11,07%	25,25%
75 autres produits de gestion	70 500 €	181 850 €	182 000 €	192 760 €	173 110 €	-10,19%	0,33%
77 produits exceptionnels	1 600 €	- €	- €	- €	- €		0,00%
013 atténuations de charges	50 000 €	42 200 €	60 300 €	59 000 €	60 000 €	1,69%	0,11%
TOTAL	49 697 700 €	50 861 600 €	52 525 840 €	52 841 730 €	52 471 010 €	-0,70%	100,00%

Ainsi, l'épargne nette du budget principal évolue à la baisse et s'établit à hauteur de **4 898 K€** contre **8 190 K€** en 2020. De ce fait, le recours à l'emprunt augmente sensiblement par rapport à 2020 ; il est inscrit à hauteur de **6 154 M€** contre **2 742 K€** en 2020.

Budget Général	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	%variation
Dépenses de fonctionnement	43 064 100,00 €	42 720 000,00 €	43 748 270,00 €	44 475 682,00 €	47 396 380,00 €	6,57%
Recettes de fonctionnement	49 697 700,00 €	50 861 600,00 €	52 525 840,00 €	52 841 730,00 €	52 471 010,00 €	-0,70%
Epargne brute	6 633 600,00 €	8 141 600,00 €	8 777 570,00 €	8 366 048,00 €	5 074 630,00 €	-39,34%
Remboursement du capital	1 359 500,00 €	1 452 400,00 €	1 509 650,00 €	176 400,00 €	176 400,00 €	0,00%
Epargne nette	5 274 100,00 €	6 689 200,00 €	7 267 920,00 €	8 189 648,00 €	4 898 230,00 €	-40,19%

Les dépenses d'équipement du budget général s'élèvent à **14,192 M€**. Elles se situent à un niveau équivalent par rapport au BP 2020 (**14,141 M€**) – cf. page 15 du présent rapport présentant les principales dépenses d'investissement.



2.2 Le budget annexe de l'eau potable

BP pour 2021 - Budget Eau

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	4 536 200,00 €		- € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	148 000,00 €		1 517 650,00 € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	201 000,00 €		1 885 000,00 € Amortissement
			1 482 550,00 € Autofinancement
Total Investissement	4 885 200,00 €		4 885 200,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	8 165 090,00 €		11 331 640,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 885 000,00 €		201 000,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 482 550,00 €		
Total Fonctionnement	11 532 640,00 €		11 532 640,00 €
Total des deux sections	16 417 840,00 €		16 417 840,00 €

Les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget sont en faible diminution par rapport au BP 2020.

Une légère baisse de **1,88 % (- 217 K€)** des recettes est envisagée en raison notamment d'une diminution de la part variable liée au recul de la consommation dans le secteur hôtelier / restauration.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de **0,39 % (- 32 K€)**, intégrant notamment une baisse des reversements de redevances pollution à l'agence de l'eau.

De ce fait, le niveau d'épargne brute 2021 est en recul pour s'établir à **3 167 K€** contre **3 351 K€** en 2020.

Déduction faite du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'élève à **3 019 K€** ; elle permet de financer plus des deux tiers du programme d'équipements.

Budget Eau	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% variation
Redevances AERM	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	3 469 000,00 €	-3,64%
Dépenses d'exploitation	4 233 500,00 €	4 182 900,00 €	4 457 800,00 €	4 403 790,00 €	4 481 440,00 €	1,76%
Dépenses de personnel (012)	159 500,00 €	160 000,00 €	191 700,00 €	193 400,00 €	214 650,00 €	10,99%
Total dépenses de fonctionnement	8 243 000,00 €	7 842 900,00 €	8 249 500,00 €	8 197 190,00 €	8 165 090,00 €	-0,39%
Reversement AERM	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	3 540 000,00 €	3 469 000,00 €	-2,01%
Recettes d'exploitation	7 094 000,00 €	7 423 600,00 €	8 008 500,00 €	8 008 610,00 €	7 862 640,00 €	-1,82%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>6 525 500,00 €</i>	<i>6 890 000,00 €</i>	<i>7 381 000,00 €</i>	<i>7 150 000,00 €</i>	<i>7 024 000,00 €</i>	<i>-1,76%</i>
<i>- part variable</i>	<i>5 750 500,00 €</i>	<i>6 090 000,00 €</i>	<i>6 491 000,00 €</i>	<i>6 300 000,00 €</i>	<i>6 174 000,00 €</i>	<i>-2,00%</i>
<i>- part fixe</i>	<i>775 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>890 000,00 €</i>	<i>850 000,00 €</i>	<i>850 000,00 €</i>	<i>0,00%</i>
Total recettes de fonctionnement	10 944 000,00 €	10 923 600,00 €	11 608 500,00 €	11 548 610,00 €	11 331 640,00 €	-1,88%
Epargne brute	2 701 000,00 €	3 080 700,00 €	3 359 000,00 €	3 351 420,00 €	3 166 550,00 €	-5,52%
Remboursement du capital	152 500,00 €	151 000,00 €	151 000,00 €	148 000,00 €	148 000,00 €	0,00%
Epargne nette	2 548 500,00 €	2 929 700,00 €	3 208 000,00 €	3 203 420,00 €	3 018 550,00 €	-5,77%

Parmi les dépenses d'équipement de **4 536 K€** inscrites au BP 2021, il y a lieu de citer les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages issus du programme de travaux de l'année 2021 pour **2 242 K€**. Ils concernent les communes suivantes :

- **1 288 K€** pour Colmar (boulevard du Champ de Mars, avenue Joffre, place de la Cathédrale, avenue de Paris, chemin de la Niederau, rue de la Vinaigrerie, rue Edouard Richard, rue des Carolingiens, rue du Pflixbourg, rue du Linge, rue du Jura et route d'Ingersheim) ;
- **112 K€** pour Fortschwihr (rue de l'Etang) ;
- **50 K€** pour Ingersheim (route de Turckheim) ;
- **170 K€** pour Porte du Ried (rue Principale à Holtzwihr) ;
- **60 K€** pour Niedermorschwihr (rue de la Citadelle) ;
- **80 K€** pour Turckheim (route Romaine) ;
- **580 K€** pour Wintzenheim (rue Haussmann, rue Adolphe Hirn et rue Herzog) ;
- **15 K€** pour Zimmerbach (impasse des Alouettes) ;
- **133 K€** pour des travaux Colmar Agglomération.

Les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages issus des programmes de travaux 2018-2020 représentent **1 372 K€**.

2.3 Le budget annexe de l'assainissement

BP pour 2021 - Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	5 688 000,00 €	260 000,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	240 000,00 €	2 529 900,00 € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	195 000,00 €	1 563 000,00 € Amortissement
		1 770 100,00 € Autofinancement
Total Investissement	6 123 000,00 €	6 123 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	6 468 930,00 €	9 607 030,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 563 000,00 €	195 000,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 770 100,00 €	
Total Fonctionnement	9 802 030,00 €	9 802 030,00 €
Total des deux sections	15 925 030,00 €	15 925 030,00 €

A l'instar du budget annexe de l'eau, les produits liés aux redevances d'assainissement sont en diminution en raison de la baisse de la part variable liée au recul de la consommation dans le secteur hôtelier / restauration.

Néanmoins, d'autres recettes permettent de compenser ces pertes parmi lesquelles la contribution du budget général au budget de l'assainissement au titre des eaux pluviales (+ 50 K€).

Il est rappelé que ce mouvement budgétaire est encadré par la circulaire du 12 décembre 1978 et notamment son article 9. Le texte précise qu'il n'existe pas de formule de calcul permettant de déterminer le montant de cette contribution. Pour les réseaux unitaires, cette contribution doit se situer entre 20% et 35% des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement. Le réseau d'assainissement de Colmar Agglomération étant partiellement unitaire, un taux de 20 % a été retenu pour estimer le montant prévisionnel du BP 2021 qui s'élève à 1 280 K€.

Ainsi, globalement, les recettes de fonctionnement sont en légère hausse (+ 23 K€).

Les dépenses de fonctionnement augmentent également de 1,48 % (+ 95 K€) par rapport au BP 2020 en raison de la hausse de la participation au fonctionnement du SITEUCE (+ 50 K€).

Compte tenu de ces évolutions, l'épargne brute diminue en 2021 pour atteindre 3 138 K€.

L'épargne nette s'élève à **2 898 K€** contre **2 962 K€** en 2020. Cette dernière permet de financer **50 %** du programme annuel d'équipement du budget d'assainissement, complétée par un emprunt de **2 530 K€**.

Budget Assainissement	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	%variation
Dépenses d'exploitation	6 065 700,00 €	6 074 000,00 €	6 220 000,00 €	6 271 900,00 €	6 366 430,00 €	1,51%
Dépenses de personnel	80 100,00 €	97 500,00 €	102 500,00 €	102 500,00 €	102 500,00 €	0,00%
Total dépenses	6 145 800,00 €	6 171 500,00 €	6 322 500,00 €	6 374 400,00 €	6 468 930,00 €	1,48%
Recettes d'exploitation	7 111 400,00 €	7 444 000,00 €	7 864 000,00 €	8 354 000,00 €	8 327 030,00 €	-0,32%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>5 990 000,00 €</i>	<i>6 300 000,00 €</i>	<i>6 575 000,00 €</i>	<i>6 800 000,00 €</i>	<i>6 678 000,00 €</i>	<i>-1,79%</i>
- part variable	5 450 000,00 €	5 700 000,00 €	5 875 000,00 €	6 100 000,00 €	5 978 000,00 €	-2,00%
- part fixe	540 000,00 €	600 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00%
contribution eaux pluviales	1 924 000,00 €	1 425 500,00 €	1 250 000,00 €	1 230 000,00 €	1 280 000,00 €	4,07%
Recettes exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €	281 500,00 €	- €	- €	
Total recettes	9 037 400,00 €	8 871 500,00 €	9 395 500,00 €	9 584 000,00 €	9 607 030,00 €	0,24%
Epargne brute	2 891 600,00 €	2 700 000,00 €	3 073 000,00 €	3 209 600,00 €	3 138 100,00 €	-2,23%
Remboursement du capital	298 000,00 €	295 000,00 €	248 000,00 €	248 000,00 €	240 000,00 €	-3,23%
Epargne nette	2 593 600,00 €	2 405 000,00 €	2 825 000,00 €	2 961 600,00 €	2 898 100,00 €	-2,14%

Les dépenses d'équipement progressent en 2021 de **16 %** pour atteindre **5 688 K€**.

Parmi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2021, il y a lieu de citer l'opération de mise aux normes des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune de Horbourg-Wihr pour **1 000 K€** ainsi que la réalisation du Schéma directeur d'assainissement pour **780 K€**.

Sont également prévus, des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et ouvrages issus du programme de travaux de l'année 2021 pour **1 615 K€**. Ils concernent les communes suivantes :

- **743 K€** pour Colmar (boulevard du Champ de Mars, place de la Cathédrale, rue de la Cigogne, rue du Chasseur, chemin de la Niederau, rue de la Vinaigrerie, rue du Pflixbourg, rue du Jura) ;
- **145 K€** pour Bischwihr (rue du Ried) ;
- **504 K€** pour Fortschwihr (rue de l'Etang) ;
- **49 K€** pour Herrlisheim-Près-Colmar (rue des Alouettes) ;
- **34 K€** pour Houssen (rue de la Croix, rue des Platanes) ;

- **30 K€** pour Sainte-Croix-en-Plaine (route de Neuf-Brisach) ;
- **180 K€** pour Wintzenheim (rue Haussmann, rue Adolphe Hirn) ;
- **362 K€** pour des travaux Colmar Agglomération.

Les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et ouvrages issus des programmes de travaux de 2018-2020 représentent **1 093 K€**.

2.4 Le budget annexe de la gestion des déchets

BP pour 2021 - Budget Gestion des déchets

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	2 504 500,00 €		350 000,00 € Recettes réelles d'investissement
			1 000 000,00 € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	57 000,00 €		1 100 000,00 € Amortissement
			111 500,00 € Autofinancement
Total Investissement	2 561 500,00 €		2 561 500,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	11 182 500,00 €		12 337 000,00 € Recettes réelles de fonctionnement
			Reprise anticipée du résultat 002
Amortissement	1 100 000,00 €		57 000,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	111 500,00 €		
Total Fonctionnement	12 394 000,00 €		12 394 000,00 €
Total des deux sections	14 955 500,00 €		14 955 500,00 €

Les recettes de fonctionnement augmentent de **1,54 %** par rapport au BP 2020 du fait principalement, des hausses nominale et physique des bases fiscales qui apportent **183 K€** de recettes supplémentaires alors que le taux de TEOM restera stable.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de **1,95 %**. Cette évolution provient principalement de la hausse des charges à caractère général (**+ 120 K€**) du fait de l'augmentation des coûts de traitement.

Cette variation entre les recettes et les dépenses génère un léger recul de l'épargne nette de **2,27 %** passant à **1 155 K€** contre **1 181 K€** en 2020.

Budget OM	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% variation
Dépenses d'exploitation	7 737 850,00 €	7 681 900,00 €	7 921 260,00 €	8 121 150,00 €	2,52%
Dépenses de personnel (012)	2 980 550,00 €	3 053 100,00 €	3 047 400,00 €	3 061 350,00 €	0,46%
Total dépenses	10 718 400,00 €	10 735 000,00 €	10 968 660,00 €	11 182 500,00 €	1,95%
Recettes d'exploitation	2 044 100,00 €	2 151 600,00 €	2 162 250,00 €	2 349 270,00 €	8,65%
TEOM	9 450 000,00 €	9 650 000,00 €	9 987 730,00 €	9 987 730,00 €	0,00%
Total recettes	11 494 100,00 €	11 801 600,00 €	12 149 980,00 €	12 337 000,00 €	1,54%
Epargnes brute et nette	775 700,00 €	1 066 600,00 €	1 181 320,00 €	1 154 500,00 €	-2,27%

Le programme d'équipements pour 2021 s'élève à **2,505 M€** et sera financé ainsi :

- ✓ Autofinancement (épargne nette) : **1,155 M€** ;
- ✓ FCTVA : **0,350 M€** ;
- ✓ Emprunt prévisionnel : **1 M€**.

Néanmoins, comme cela a été évoqué précédemment (cf. page 16), ce volume d'emprunts ne sera pas réalisé ou que très partiellement.

2.5 Le budget annexe des transports urbains

BP pour 2021 - Budget Transports Urbains

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	1 923 250,00 €	- € Recettes réelles d'investissement
		867 450,00 € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	24 000,00 €	1 035 000,00 € Amortissement
		44 800,00 € Autofinancement
Total Investissement	1 947 250,00 €	1 947 250,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	9 398 310,00 €	10 454 110,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 035 000,00 €	24 000,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	44 800,00 €	
Total Fonctionnement	10 478 110,00 €	10 478 110,00 €
Total des deux sections	12 425 360,00 €	12 425 360,00 €

Les dépenses d'exploitation diminuent de 0,15 % (- 15 K€) du fait notamment de la baisse des charges de personnel liée à la suppression de deux postes mis à disposition à la TRACE.

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe subissent un fort impact lié aux incertitudes sur l'évolution de la crise sanitaire.

A ce stade prévisionnel, une baisse de **15 %** est envisagée en ce qui concerne les recettes de billetterie (- **330 K€**) et du versement mobilité (- **1,1 M€**). Ces pertes importantes sont compensées par l'inscription d'une subvention d'équilibre en provenance du budget général évaluée à **1,5 M€** ; ce montant sera ajusté en fonction de l'exécution budgétaire au cours de l'exercice 2021.

En conséquence de ce mouvement d'équilibre, l'épargne dégagée en 2021 se maintient pour s'établir à **1 056 K€** contre **1 060 K€** en 2020.

Budget Transports	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% variation
Dépenses d'exploitation	6 896 400,00 €	7 073 400,00 €	7 423 400,00 €	9 250 600,00 €	9 334 310,00 €	0,90%
Dépenses de personnel (012)	260 000,00 €	135 600,00 €	140 000,00 €	162 100,00 €	64 000,00 €	-60,52%
Total dépenses de fonctionnement	7 156 400,00 €	7 209 000,00 €	7 563 400,00 €	9 412 700,00 €	9 398 310,00 €	-0,15%
Total recettes de fonctionnement	8 082 500,00 €	8 139 800,00 €	8 600 900,00 €	10 472 210,00 €	10 454 110,00 €	-0,17%
Epargnes brute et nette	926 100,00 €	930 800,00 €	1 037 500,00 €	1 059 510,00 €	1 055 800,00 €	-0,35%

Le programme d'investissements 2021 s'élèvera à 1 923 K€ en baisse par rapport à 2020 (2 303 K€).

2.6 Le budget annexe de la pépinière d'entreprises

Conformément à la délibération du 17 décembre 2020, il a été décidé de créer un budget annexe dédié à la pépinière d'entreprises.

Pour mémoire, ce projet de construction décidé par le Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018, a été inscrit dans plusieurs documents de planification et de stratégie de la Ville de Colmar et de son agglomération.

Ainsi, les inscriptions budgétaires intégrées dans ce Budget Primitif 2021 sont constituées des éléments suivants :

- Des écritures de régularisation pour transférer du budget général les dépenses déjà comptabilisées sur la période 2018 à 2020 ;
- Les charges et les loyers perçus ont été évalués en retenant l'hypothèse d'une ouverture au cours du dernier trimestre 2021 ;
- Les restes à réaliser ont été réinscrits sur ce budget annexe après avoir été retirés du budget général ;
- Des subventions en fonctionnement (**30 K€**) et en investissement (**1 704 K€**) en provenance du budget général ont été inscrites afin de parvenir à l'équilibre de ce budget.

En revanche, les mouvements comptables constatant l'amortissement de ce bien débiteront lorsque ce dernier sera achevé ; les crédits correspondants seront inscrits ultérieurement.

Les activités liées à une pépinière d'entreprises étant assujetties à la TVA, l'ensemble des montants s'entendent Hors Taxes.

BP pour 2021 - Budget Pépinière d'entreprises

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	2 485 520,00 €		2 485 520,00 € Recettes réelles d'investissement
Amortissement des subv. reçues	- €		- € Autofinancement
			- € Autofinancement
Total Investissement	2 485 520,00 €		2 485 520,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	51 000,00 €		51 000,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement			Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	- €		
Total Fonctionnement	51 000,00 €		51 000,00 €
Total des deux sections	2 536 520,00 €		2 536 520,00 €

3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie

Le présent budget primitif 2021 de COLMAR AGGLOMERATION est le moyen de mettre en œuvre la feuille de route établie par les élus communautaires lors de l'installation du nouveau conseil communautaire en juillet 2020 et ainsi de remplir le contrat passé avec l'ensemble des habitants du territoire.

Le premier objectif de l'intercommunalité et des communes ayant décidé de se regrouper pour exercer en commun certaines compétences, réside dans l'opportunité d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût et qui ne sont pas à la portée des communes individuellement.

Cet objectif constitue la base même de toutes les décisions prises par les élus de COLMAR AGGLOMERATION.

Cela passe par une optimisation, via la mise en commun des moyens humains, matériels et organisationnels relatifs aux missions confiées, mais également par la nécessité de disposer d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales (économie, aménagement, transport, habitat, développement durable et environnement), et enfin par la capacité de mobiliser des ressources financières en adéquation avec les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces ambitions pour le territoire.

Dans cette optique, COLMAR AGGLOMERATION recherche, depuis sa création, le meilleur service possible à offrir aux communes membres et à leurs habitants, en participant à leur développement, non seulement pour les compétences qui sont les siennes, mais aussi grâce aux fonds de concours alloués (**7,34 M€** sur la période 2009 - 2014 et **12,68 M€** sur la période 2014 - 2020).

Sans entrer dans les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de COLMAR AGGLOMERATION, il convient de retracer les orientations et actions essentielles dans le cadre de cette présentation du BP 2021.

Ces orientations sont illustrées ci-après selon plusieurs axes : l'attractivité de la communauté d'agglomération, sa politique au service de l'environnement et du développement durable, son action au service des habitants et son soutien en direction des communes membres.

3.1 Un budget au service de l'attractivité du territoire

3.1.1 COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive

L'attractivité d'une agglomération est essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les informations et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à l'image de COLMAR AGGLOMERATION.

Il faut donner envie aux chefs d'entreprise d'investir localement, aux ménages de s'installer et aux visiteurs d'y séjourner.

Bien évidemment, l'attractivité d'une agglomération ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.

Dans un contexte économique marqué par la crise sanitaire, la priorité reste donnée sur la mandature en cours à l'action économique et à l'emploi par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

Cette stratégie s'appuie sur une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle est déployée dans une logique partenariale réaffirmée. Le territoire présente des atouts indéniables pour des entreprises à la recherche d'espaces de qualité à fiscalité attractive et proposant les services d'un centre urbain.

Un des indicateurs de l'attractivité économique d'un territoire est l'évolution des bases nettes fiscales de la CFE. Si l'on regarde sur la période de ces 5 dernières années (depuis que le périmètre est passé à 20 communes), on constate que les bases brutes de la CFE ont augmenté de **7,65 %** depuis 2016 sur le territoire de COLMAR AGGLOMERATION.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes :

→ **Axe 1 : poursuivre une politique de création et d'accueil d'entreprises notamment au travers de ses 17 zones d'activités communautaires :**

Cela se traduit dans le budget 2021 au travers de l'inscription de crédits pour la création d'une pépinière d'entreprises au sein du quartier Europe à Colmar, équipement qui devrait ouvrir ses portes fin 2021 ou début 2022, pour la constitution de réserves foncières, pour l'implantation de nouvelles entreprises, ceci dans le cadre d'un schéma directeur des zones d'activités, pour la poursuite des études de libération du site de la gare de marchandises et pour l'aménagement de l'ancienne friche industrielle d'entrée de ville à Turckheim.

→ **Axe 2 : renforcer un partenariat et un relationnel constants avec les entreprises et avec les organismes économiques institutionnels :**

COLMAR AGGLOMERATION amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de son territoire au travers de rencontres régulières.

Elle soutient également les associations locales dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités, telles la Mission Locale (subvention de fonctionnement à hauteur de **185 K€**), les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (**30 K€**) ou encore Initiative Colmar Centre Alsace (Plateforme d'Initiative Locale) pour **17,6 K€**.

En outre, COLMAR AGGLOMERATION, en tant que membre du syndicat mixte du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach, ou en tant que propriétaire de l'aéroport de Colmar – Housen, contribue et veille à ce que les équipements utilisés par les entreprises soient gérés de manière optimale et puissent aussi se développer.

→ **Axe 3 : renforcement du dispositif d'aides incitatif en complément de la politique de modération fiscale :**

COLMAR AGGLOMERATION intervient en direction des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire et ainsi créer des emplois. Son action porte sur la lutte contre la vacance des locaux d'activité au travers de l'aide à l'aménagement intérieur et de l'aide à la reprise de locaux vacants. Concernant les aides directes aux TPE et PME artisanales et industrielles dans le cadre des investissements matériels et immatériels qu'elles réalisent, COLMAR AGGLOMERATION intervient depuis 2016 dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Région Grand Est, de telle manière que les actions menées par les deux collectivités s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes. Ces aides directes viennent s'ajouter à la modération fiscale pratiquée par COLMAR AGGLOMERATION, développée ci-avant.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, **185 K€** ont été attribués aux entreprises afin de les accompagner dans l'aménagement de leurs locaux, **66 K€** pour les aider à reprendre des locaux d'activité vacants et enfin **201 K€** d'aides pour leurs investissements matériels.

Ce dernier dispositif avait été suspendu depuis la promulgation en 2017 du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. En effet, l'application du SRDEII ne permettait plus à COLMAR AGGLOMERATION de pouvoir bonifier les aides économiques versées par la Région. En 2019, du fait d'une diminution des taux régionaux d'attribution d'aides économiques, COLMAR AGGLOMERATION a délibéré en décembre 2019 pour réinstaurer cette bonification avec guichet unique d'instruction, en l'actualisant aux nouveaux dispositifs d'aides à l'investissement productif de la Région Grand Est.

→ **Axe 4 : maintenir une modération fiscale incitative :**

COLMAR AGGLOMERATION a toujours veillé à instaurer une fiscalité modérée grâce notamment à une gestion très rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Ainsi le taux de CFE en 2021 ne sera pas augmenté et restera à **25 %**, alors que le taux moyen national était de **26,09 %**. **Cet écart avec la moyenne nationale représente une économie globale de 0,617 M€ sur la CFE pour les entreprises de l'agglomération colmarienne.**

3.1.2 COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable

Du tourisme urbain, avec Colmar qui propose une offre prestigieuse d'outils culturels, à la Route des Vins en passant par les villages viticoles typiques et à l'est par les rieds et forêts, notre territoire est un concentré d'Alsace.

Colmar, classée station de tourisme, voit son centre-ville historique cité dans tous les classements des incontournables à visiter. L'offre muséale est importante notamment avec le musée Unterlinden, le musée du jouet, le musée Bartholdi...

Les communes viticoles (Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Ingersheim, Niedermorschwihr ...), traversées par la renommée route des Vins d'Alsace, attirent un grand nombre de visiteurs. Ces communes ont su développer l'œnotourisme, fort vecteur de développement économique.

L'Est du territoire présente une diversité paysagère remarquable, notamment avec ses rieds et ses forêts, ce qui permet de proposer des activités de plein air (randonnées pédestres, pratique du vélo, baignades, canoé-kayak, camping...) aux touristes et aux habitants.

La dernière étude, menée en 2019, sur les retombées économiques du tourisme dans le périmètre de Colmar Agglomération avait confirmé l'enjeu en termes d'emplois et de richesse du secteur du tourisme. En effet, 3 400 emplois salariés et non-salariés étaient liés au tourisme, avec un chiffre d'affaires généré par les entreprises du secteur du tourisme de **170 M€ HT** par an. Il est à noter que l'événement Noël à lui seul génère

106 M€ de retombées économiques pour l'ensemble de l'agglomération, dont **16 M€** uniquement sur les communes de l'agglomération hors Colmar.

Le tourisme a, de plus, permis de développer à l'international notre notoriété ce qui a été un formidable levier pour l'attractivité globale du territoire.

Malheureusement, la situation sanitaire liée au Covid 19 a bouleversé le monde du tourisme. Le secteur du tourisme, qui a pris la crise de plein fouet, est totalement bouleversé.

L'Office de tourisme communautaire a été particulièrement impacté. Les marchés de Pâques et les marchés de Noël ont été annulés, ce qui a entraîné une forte perte financière pour l'Office de tourisme. Une grande partie des salariés a été mise en chômage partiel au cours de l'année 2020.

L'Office de tourisme se donne pour objectif en 2021 de préparer la reprise du secteur du tourisme tout en restant actif afin de capitaliser sur la notoriété acquise.

COLMAR AGGLOMERATION soutient la promotion et la coordination des actions touristiques, notamment à travers :

- le versement d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme communautaire « Colmar et sa Région », dont le périmètre d'action est l'ensemble du territoire à savoir la promotion touristique des 20 communes de l'agglomération. Cette subvention a été réévaluée pour tenir compte de l'inflation, soit un montant de **1 050 000 €** au titre de 2021 ;
- l'appui au projet de mutualisation des moyens touristiques du territoire du Grand Pays de Colmar, porté par l'association « L'Alsace Essentielle – Pays de Colmar », par une subvention prévisionnelle de **38 850 €** maximum pour 2021.
- Le Pacte de Destination Alsace, avec la Région Grand Est et les intercommunalités d'Alsace. Un montant prévisionnel de **50 000 €** a été inscrit pour les actions communes qui pourraient être menées.
- Un soutien aux navettes touristiques pour un montant total de **15 000 €**.

3.2 Un budget au service de l'environnement et du développement durable

Ce deuxième axe fort de l'agglomération est de contribuer au bien-être des habitants avec la volonté permanente de préserver l'environnement et de lutter contre les effets du dérèglement climatique. Cette politique se décline au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par COLMAR AGGLOMERATION.

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres ont été initiées au cours du mandat actuel, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir, dans une perspective de développement durable.

Parmi les actions menées par COLMAR AGGLOMERATION dans ce domaine, le budget primitif 2021 prévoit entre autres les interventions suivantes :

➤ **Actions pour la maîtrise de l'énergie et pour la lutte contre la pollution de l'air :**

Depuis les débuts de l'opération en 2009 et jusqu'au 31 décembre 2020, le dispositif d'accompagnement des particuliers, étendu à l'échelle de l'Agglomération, poursuit son déploiement. Après 11 ans d'existence ce programme d'aides laisse apparaître un bilan très positif : 4 276 dossiers aidés (bilan à octobre 2020), dont 2 675 sur la Ville de Colmar, correspondant à un montant global d'aide de **3 167 571 €**, dont **1 751 413 €** de Colmar / Colmar Agglomération et **1 416 158 €** d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre. Le montant global des travaux mis en œuvre est de **19,37 M€**.

Cet important volume d'investissement a des répercussions très bénéfiques sur l'économie locale (artisans, fournisseurs de matériaux...).

La collectivité a le souhait de réévaluer ce dispositif et d'élargir le panel des aides ; ces évolutions seront effectives au cours de l'année 2021. A ce titre, un montant de **350 K€** d'aides aux particuliers des 20 communes membres est inscrit au BP 2021.

Enfin, Colmar Agglomération est engagée dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire, afin de répondre aux prescriptions de la loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte. De nouvelles étapes importantes ont été franchies au cours de l'année 2020 avec l'élaboration d'un projet de plan d'actions, d'une étude environnementale stratégique (forme d'étude d'impact sur le plan d'actions) et à la création d'outils de suivi et d'évaluation. L'année 2021 sera consacrée à la concertation autour de ce projet et à la validation du programme d'actions.

➤ **Soutien à l'éducation à l'environnement :**

Le niveau d'activités de l'Observatoire de la Nature ne cesse de progresser depuis 2010 avec, à nouveau, un dépassement du plafond des 10 000 journées-participants en 2019.

Suite aux différentes restrictions imposées par le contexte sanitaire en 2020, l'Observatoire de la nature n'a pas pu assurer normalement son activité de sensibilisation au contact de ses différents publics : scolaires, enfants en loisirs, grand public. 3 600 personnes, au lieu des 10 000 de l'année 2019, ont pu bénéficier d'une animation.

Afin de poursuivre sa mission d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'Observatoire de la nature a adapté ses animations avec la diffusion, tous les jeudis depuis le mois de mai, d'une chronique nature sur sa page Facebook et sa chaîne Youtube. L'association a également mis à profit ce temps pour concevoir une malle pédagogique sur les trames vertes et bleues à destination des scolaires, des techniciens et des élus des collectivités.

Pour autant, la subvention sollicitée auprès de Colmar Agglomération restera identique (**90 K€**).

➤ **Une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets :**

Les excellents résultats enregistrés par Colmar Agglomération en matière de réduction des déchets et de valorisation matière sont le fruit de politiques de proximité diverses et pragmatiques, menées depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les communes, mais également l'ADEME, Pôle habitat, Eco-emballages, le conseil départemental du Haut-Rhin.

Ces actions s'articulent de la manière suivante :

→ **diminution à la source :**

Cette diminution s'effectue via la mise en œuvre progressive d'une collecte en porte-à-porte des biodéchets généralisée à l'ensemble des habitants de COLMAR AGGLOMERATION. Fin 2019, tous les usagers pratiquent la collecte des biodéchets. Cette action permet de réduire considérablement la production d'ordures ménagères. Celle-ci est ainsi passée de **30 118 tonnes** en 2012 à **22 696 tonnes** en 2020, pour une production de biodéchets de **4 395 tonnes**, en diminution par rapport à la performance de 2019 suite aux fermetures de restaurants liées à la pandémie sanitaire. Cette collecte sélective en porte à porte et toutes les actions du service ont contribué à maintenir un taux de TEOM particulièrement modéré, qui depuis 2017, est de **7,30 %** soit l'un des plus bas de France.

La mise en place de la collecte des biodéchets, expérimentale en 2011 à Colmar, est aujourd'hui une obligation pour toutes les collectivités françaises à échéance de 2024, selon la loi sur la transition énergétique.

Au budget d'investissement est notamment inscrit le remplacement d'une benne à ordures ménagères traditionnelle par une benne à propulsion électrique ; un choix devra être fait pour le mode de stockage soit par batterie ou hydrogène. Un programme ambitieux d'enfouissement de sites de collecte sélective est validé à hauteur de **810 000 €** et cela en prévision du prochain passage à l'extension des consignes de tri (fin 2022).

En matière de prévention, les usagers de CA peuvent adopter un couple de poules, qui consomment en moyenne environ 150 kg de déchets alimentaires par an. Plus de 2000 poules ont depuis 2015 été remises aux habitants qui bénéficient en retour d'une production d'œufs de qualité.

D'autre part, CA propose une large palette d'ateliers formant les participants à des pratiques alternatives moins génératrices de déchets (fabrication de produits ménagers, de cosmétiques, utilisation de couches lavables, réparation des vélos, pratiques de jardinage alternatives (compost, paillage, gestion de l'eau...etc).

Les scolaires sont annuellement sensibilisés au tri des déchets et à leurs diminutions par des modules d'intervention animés par des associations compétentes (chambre de consommation d'Alsace et observatoire de la nature).

→ multiplication des filières et des conditions de tri sélectif en direction des usagers :

COLMAR AGGLOMERATION améliore l'accès au tri volontaire pratiqué par ses usagers, notamment au travers d'un déploiement toujours plus important de bornes de tri sélectif, mais également grâce à son ambitieux programme de rénovation de ses déchetteries.

Ainsi, l'année 2014 a permis de voir l'ouverture du nouveau centre de recyclage de l'Ill à Horbourg-Wihr, l'année 2015 la mise en service de la nouvelle déchetterie du Ladhof et l'année 2019 la mise en service de la nouvelle déchetterie Europe à Wintzenheim (**3,551 M€**). En 2021, **614 000 €** sont inscrits pour continuer à améliorer l'ensemble du réseau des déchetteries et notamment celle de Muntzenheim ; le démantèlement de l'ancien site de la déchetterie Europe est également prévu pour **60 000 €**.

Enfin, il est prévu de continuer de faire l'acquisition de bornes de collecte des biodéchets pour **100 000 €** et de permettre le renouvellement du parc de récipients de collecte pour un montant de **120 000 €**. Les récipients sont pucés et leur détection est possible par le système d'identification qui équipe nos bennes.

Cette année, l'étude de réorganisation des tournées doit être produite, elle portera notamment sur le changement de rythme de travail sur 5 jours (**50 000 €**).

3.3 Un budget communautaire au service des habitants

COLMAR AGGLOMERATION a, de par ses missions de service public confiées par les communes, également vocation à intervenir, directement ou par l'intermédiaire d'un délégataire ou d'un prestataire, pour satisfaire les besoins quotidiens de ses habitants.

Cette intervention se doit d'être de qualité et efficiente.

C'est dans cet esprit que les élus communautaires impulsent les orientations stratégiques, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs correspondant aux services de la collecte et du traitement des déchets, des transports et déplacements, de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif, de la politique de logement et de l'accueil des gens du voyage, des loisirs (base nautique, animations d'été...), des fourrières animale et automobile.

Les moyens consacrés en 2021 à certaines d'entre elles sont les suivants :

➤ **Les transports urbains** dont le budget représente plus de **9 M€** de dépenses réelles d'exploitation au BP 2021. Les recettes prévisionnelles sont en diminution par rapport à 2020 du fait de la pandémie de la COVID-19 qui a un impact direct sur les recettes commerciales et celles du versement mobilité.

Néanmoins, l'offre kilométrique demeurera inchangée en 2021, avec un peu plus de 2 millions de kilomètres parcourus, dont plus de 90 % sont effectués par des véhicules fonctionnant avec des carburants propres (GNV pour les bus et électricité pour les navettes « Cœur de ville » mises en service fin avril 2019).

Des investissements sont programmés par COLMAR AGGLOMERATION à hauteur de **1,923 M€** en 2021, comprenant notamment le remplacement de quatre bus standard (**1,120 M€**) et diverses études dont une sur la refonte du réseau TRACE pour **100 K€** et la mise en service au premier trimestre 2021 d'une application TRACE pour SMARTPHONE.

Il est important de souligner la mise en place depuis 2014, de la gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Cette mesure incitative, initiée par la Ville de Colmar, et étendue à l'ensemble des 20 communes de l'agglomération, connaît un vif succès. Durant l'année scolaire 2019-2020, ce sont près de 1400 élèves qui ont bénéficié du dispositif pour un coût global à charge de l'agglomération de près de **200 K€**.

➤ L'exploitation 2021 des réseaux d'eau et d'assainissement se situe dans le prolongement des années précédentes. En 2021, le tarif de l'eau reste identique au tarif appliqué en 2020, à savoir **3,083 € TTC / m³** sur la base d'une facture moyenne de **120 m³** par an et tenant compte de l'application des redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Au total, en 2021, l'exploitation de ces réseaux représente des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 8,165 M€ pour le budget de l'eau potable et de 6,469 M€ pour celui de l'assainissement.

3.4 Un budget au service des communes membres

COLMAR AGGLOMERATION, du fait de sa bonne gestion, de l'esprit de solidarité affirmé dès son origine, mais également de par les mécanismes financiers qui lui sont applicables, est un formidable outil de soutien à ses communes membres.

Ce soutien technique et financier se manifeste au quotidien, pouvant aller de la mutualisation des services jusqu'à des aides directes massives aux projets d'équipements portés par les communes.

Le budget primitif 2021 illustre ces soutiens, notamment au travers de :

➤ **La réalisation de programmes conséquents d'investissement au titre de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales** pour le compte des communes et pour un montant total de **9,3 M€**, répartis comme suit :

- ✓ **4,5 M€** pour l'eau potable ;
- ✓ **5,7 M€** pour l'assainissement ;
- ✓ **1,9 M€** pour les eaux pluviales.

➤ **Le soutien aux projets d'équipement des communes avec le fonds de concours versé par COLMAR AGGLOMERATION.**

Une enveloppe de **1,6 M€** est inscrite pour 2021 au titre du programme 2021-2026 dont l'enveloppe totale sera définie ultérieurement. Cette enveloppe a été calculée sur la base de la période triennale 2017-2019 rapportée sur une année, soit la somme du FDC 2017-2019 divisé par 3. La délibération ultérieure ajustera et entérinera ce montant, et permettra à toutes les communes de solliciter ces nouvelles enveloppes.

En ce qui concerne le déploiement de la fibre optique au sein de Colmar Agglomération, les communes membres dépendent soit du dispositif porté par l'opérateur Orange dans les zones dites moyennement denses, soit du dispositif porté par la société ROSACE dans le cadre de la procédure du Réseau d'initiative Publique piloté par la Région Grand Est. Au regard de la charge financière à assumer par les dix communes dites

du secteur ROSACE, il sera mis en place en contrepartie un fonds de concours annuel spécifique sur une durée de cinq ans. L'enveloppe de ce fonds de concours sera dotée d'un montant annuel de **234 115 €**, qui sera répartie au prorata du nombre de prises ; les crédits correspondants seront inscrits lors du budget supplémentaire.

➤ **Le reversement de 42,5 % de la dynamique fiscale à travers la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes soit 5,4 M€ inscrits en 2021.**